

198. — 25 mai 1914. — Loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires à des budgets de l'exercice 1913 (1). (Monit. du 5 juin 1914.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

I. — RÉGULARISATIONS.

Art. 1^{er}. En vue de permettre la liquidation de créances se rapportant à l'exercice 1912 et à des exercices antérieurs, autorisation est donnée :

A. Au ministre de la justice, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1913 :

1° A charge de l'article 18 (Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, etc.), une somme de soixante-dix mille francs (70,000 francs);

2° A charge de l'article 35 (Frais d'entretien et de transport d'indigents, etc.), une somme de dix mille francs (10,000 francs);

3° A charge de l'article 62 (église de Notre-Dame à Laeken — Parachèvement), une somme de six mille neuf cent septante-sept francs soixante et un centimes (fr. 6,977.61).

B. Au ministre de l'intérieur, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1913 :

1° A charge de l'article 3 (Fournitures de bureau, etc.), une somme de vingt-quatre francs (24 francs);

2° A charge de l'article 16 (Frais de route et de tournées, etc.), une somme de septante-deux francs quatre centimes (fr. 72.04);

(1) Session de 1913-1914.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 240. Séance du 24 avril 1914. — Rapport, n° 260. Séance du 1^{er} mai 1914. — Amendement, n° 262. Séance du 5 mai 1914.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 6 mai 1914, p. 1983 à 1985.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 81. — Rapport, n° 102. Séance du 14 mai 1914.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 mai 1914, p. 752 à 754 et 790. (Note du Moniteur.)

3° A charge de l'article 18 (Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement, etc.), une somme de mille cent quatorze francs nonante-huit centimes (fr. 1,114.98).

C. Au ministre des sciences et des arts, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1913 :

1° A charge de l'article 3 (Fournitures de bureau, impressions, etc.), une somme de mille sept cent dix francs nonante-sept centimes (fr. 1,710.97);

2° A charge de l'article 10 (Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, etc.), une somme de deux mille trois cents francs (2,300 francs);

3° A charge de l'article 29 (Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, etc.), une somme de mille trente-cinq francs cinq centimes (fr. 1,035.05);

4° A charge de l'article 44 (Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, etc.), une somme de cinq cent seize francs quarante-quatre centimes (fr. 516.44);

5° A charge de l'article 69 (Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école, etc.), une somme de cinq cent vingt-neuf francs septante-cinq centimes (fr. 529.75);

6° A charge de l'article 113 (Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles, etc.), une somme de cent francs (100 francs).

D. Au ministre des chemins de fer, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1913 :

1° A charge de l'article 6 (Honoraires des avocats du département), une somme de mille six cent cinquante francs (1,650 fr.);

2° A charge de l'article 14 (Honoraires des médecins, etc.), une somme de cinq francs (5 francs);

3° A charge de l'article 18 (Outils, ustensiles, etc.), une somme de neuf cent nonante-neuf francs cinquante-deux centimes (fr. 999.52);

4° A charge de l'article 41 (Exécution des obligations, etc., accidents du travail), une

somme de vingt-quatre mille cinq cent nante-trois francs (24,593 francs).

E. Au ministre des finances, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1913 :

1° A charge de l'article 24 (Traitements du personnel du domaine), une somme de onze mille sept cent soixante-trois francs cinquante-cinq centimes (fr. 11,763.55);

2° A charge de l'article 25 (Remises des receveurs. Frais de perception), une somme de deux cents francs (200 francs).

F. Au ministre de l'agriculture et des travaux publics, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1913 (Tableau B : Services des travaux publics) :

1° A charge de l'article 1^{er} (Honoraires et frais de déplacements des avocats du département), une somme de trois cent cinquante francs (350 francs);

2° A charge de l'article 6 (Routes : entretien, amélioration, redressement, etc.), une somme de cent dix-neuf francs trente-deux centimes (fr. 119.32);

3° A charge de l'article 9 (Bâtiments militaires et de la gendarmerie : entretien, réparation, renouvellement, mobilier, etc.), une somme de trois mille quarante francs quinze centimes (fr. 3,040.15);

4° A charge de l'article 14 (Personnel adjoint au corps des ponts et chaussées, hydrographes, etc.), une somme de onze mille trois cent trente-trois francs trente-trois centimes (fr. 11,333.33);

5° A charge de l'article 38 (Casernement de la gendarmerie : acquisition, travaux de construction, etc.), une somme de trente mille trois cent quatre-vingt-six francs onze centimes (fr. 30,386.11);

G. Au ministre des colonies, d'imputer sur le budget métropolitain de son département pour l'exercice 1913, à charge de l'article 4 (Matériel, entretien des bureaux, mobilier, etc.), une somme de quatorze cents francs (1,400 francs).

H. Au ministre de la marine, des postes et des télégraphes, d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1913 :

1° A charge de l'article 5 (Matériel, four-

nitures de bureau, etc.), une somme de huit mille trois cent quatre-vingt-six francs cinquante-neuf centimes (fr. 8,386.59);

2° A charge de l'article 21 (Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste), une somme de mille huit cent quatre francs soixante centimes (fr. 1,804.60).

II. — TRANSFERTS.

Art. 2. Sont autorisés à concurrence de quatre millions cent vingt-trois mille trente-cinq francs soixante-quatre centimes (fr. 4,123,035.64), les transferts à des budgets de l'exercice 1913 détaillés au tableau A annexé à la présente loi et s'élevant :

Pour le budget de la justice, à . fr.	306,300 »
Pour le budget de l'intérieur, à . .	11,000 »
Pour le budget des sciences et des arts, à	198,246.03
Pour le budget des chemins de fer, à .	1,440,060 »
Pour le budget de la guerre, à . . .	796,300 »
Pour le budget des finances, à . . .	6,000 »
Pour le budget de l'agriculture et des travaux publics, à	8,815.40
Pour le budget de la marine, des postes et des télégraphes, à	1,336,314.21
Ensemble . . fr.	4,123,035.64

III. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Art. 3. Il est ouvert, pour être rattachés à des budgets de l'exercice 1913, des crédits supplémentaires montant à la somme de dix-sept millions trente-huit mille quatre cent quarante-trois francs soixante et un centimes (fr. 17,038,443.61), à affecter au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1909 et antérieurs) et à des exercices clos (1910, 1911 et 1912), ainsi qu'au paiement de créances afférentes à l'exercice 1913.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du trésor, sont détaillés au tableau B annexé à la présente loi et s'élèvent :

Pour le budget de la dette publique, à fr.	130,000 »
Pour le budget de la justice, à . .	220,772.46
Pour le budget des affaires étrangères, à	71,056.27

Pour le budget de l'intérieur, à . . .	88,389.30
Pour le budget des sciences et des arts, à	195,336.40
Pour le budget de l'industrie et du travail, à	829,390.18
Pour le budget des chemins de fer, à	11,822,178.78
Pour le budget de la guerre, à . . .	2,047,050 »
Pour le budget des finances, à . . .	1,242,543.33
Pour le budget de l'agriculture et des travaux publics, à	387,826.80

Pour le budget métropolitain des colonies, à	3,900 »
Ensemble . . . fr.	17,038,443.61

Art. 4. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,

M. A. VAN DE VYVERE.)

TABLEAU A.

— *Tableau des transferts à opérer à des budgets de l'exercice 1913.*

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
1 ^o Budget de la justice	36	50,000 »	4	2,400 »
	41	220,000 »	5	3,800 »
	51	36,300 »	7	700 »
			10	18,000 »
			11	5,000 »
			12	2,400 »
			13	1,500 »
			17	800 »
			22	40,000 »
			23	79,500 »
			24	4,200 »
			38	15,000 »
			39	38,000 »
			44	30,400 »
			46	16,100 »
			47	37,800 »
			48	200 »
			53	10,500 »
Total pour le budget de la justice. fr.		306,300 »		306,300 »
2 ^o Budget de l'intérieur	20	6,000 »	50	5,000 »
	49	5,000 »	65	6,000 »
Total pour le budget de l'intérieur. fr.		11,000 »		11,000 »
3 ^o Budget des sciences et des arts	28	13,000 »	29	18,075 »
	30	3,000 »	40	4,625 63
	37	2,075 »	46	865 68
	39	300 »	54	825 72
	41	1,966 76	64	400 »
	42	957 27	68	1,796 »
	48	1,125 »	72	10,000 »
	54	105 »	73	1,621 »
	56	1,300 »	77	150,000 »
	60	6,000 »	80	5,000 »
	79	162,817 »	82	3,000 »
	81	3,000 »	86	788 30
	87	1,000 »	104	1,811 70
	91	1,000 »		
	112	600 »		
Total pour le budget des sciences et des arts. fr.		198,246 03		198,246 03
4 ^o Budget des chemins de fer	17	840,000 »		
	18	120,000 »	20	1,440,060 »
	23	480,060 »		
Total pour le budget des chemins de fer. fr.		1,440,060 »		1,440,060 »

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
5 ^o Budget de la guerre	3	500 »	4	30,700 »
	9	5,600 »	5	5,500 »
	10	200 »	7	150,000 »
	14	420,000 »	8	155,250 »
	15	140,000 »	11	1,000 »
	21	165,000 »	13	86,600 »
	26	65,000 »	17	1,500 »
			19	204,950 »
			22	52,300 »
			23	102,000 »
			24	6,500 »
Total pour le budget de la guerre. fr.		796,300 »		796,300 »
6 ^o Budget des finances	24	6,000 »	28	2,000 »
			29	4,000 »
Total pour le budget des finances. fr.		6,000 »		6,000 »
7 ^o Budget de l'agriculture et des travaux publics (ser- vices de l'agriculture).	22	4,500 »	23	4,500 »
	38	4,315 40	41	4,315 40
Total pour le budget de l'agricult. et des travaux publics. fr.		8,815 40		8,815 40
8 ^o Budget de la marine, des postes et des télégraphes	2	42,000 »	12	880,000 »
	3	7,000 »	15	3,318 75
	5	10,300 »	18	38,475 50
	6	1,630 »	22	32,597 01
	7	1,492 20	26	388,500 »
	8	50,000 »	30	4,000 »
	11	10,000 »	35	2,222 95
	13	7,000 »	36	7,200 »
	16	190,000 »		
	17	300,000 »		
	19	2,000 »		
	24	734,892 01		
Total pour le budget de la marine, des postes et des télégraphes. fr.		1,356,314 21		1,356,314 21
RÉCAPITULATION.				
Total pour le budget de la justice fr.		306,300 »		306,300 »
— de l'intérieur		11,000 »		11,000 »
— des sciences et des arts		198,246 03		198,246 03
— des chemins de fer		1,440,060 »		1,440,060 »
— de la guerre		796,300 »		796,300 »
— des finances		6,000 »		6,000 »
— de l'agricult. et des travaux publics. de la marine, des postes et des télé- graphes.		8,815 40		8,815 40
		1,356,314 21		1,356,314 21
Ensemble. fr.		4,123,035 64		4,123,035 64

TABLEAU B.

Tableau des crédits supplémentaires aux budgets de l'exercice 1913 pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1909 et antérieurs) et à des exercices clos (1910, 1911 et 1912), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1913.

BUDGET de l'exercice 1913.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1912 et antérieurs.	de l'exercice 1913.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
1^{er} BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.						
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I		36		Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités, etc. fr.	»	130,000 »
Total pour le budget de la dette publique. fr.					»	130,000 »
2^e BUDGET DE LA JUSTICE.						
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I		3		Matériel fr.	268 69	42,400 »
II		9		Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.	89 80	2,000 »
VIII		37		Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, etc.	470 50	»
		40		Ecoles de bienfaisance de l'Etat. — Matériel. — Bâtiments et immeubles	1,403 73	29,000 »
		42		Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	282 65	»
IX		43		Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus, etc.	5 55	65,700 »
		49		Frais d'impression et de bureau	76 45	3,500 »
XII		59		Subsides à des revues scientifiques relatives au droit, etc.	278 60	5,700 »
2^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.						
XIII		60		Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi, etc.	10,861 68	4,800 »
		61		Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Acquisition de terrains	3,619 25	30,000 »
		66		Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges, etc.	9,439 83	»
		67		Asiles d'aliénés de l'Etat, à Tournai et à Mons, etc.	10,675 73	»
		68		Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux	»	500 »
Total pour le budget de la justice. fr.					37,172 46	188,600 »
3^e BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.						
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I		3		Matériel. fr.	»	16,000 »
VI		8		Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.	8,700 »	10,000 »
V		40		Traitements et indemnités des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats	»	1,000 »

BUDGET de l'exercice 1913.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1912 et antérieurs.	de l'exercice 1913.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
V	»	11	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, etc. fr.	28,000 »	»
»	»	15	»	Garde militaire de la légation belge à Pékin	3,356 27	»
VII	»	20	»	Bureau officiel des renseignements commerciaux et annexes : échantillons, mobilier et matériel, etc.	»	4,000 »
				Total pour le budget des affaires étrangères. fr.	40,036 27	34,000 »
				4 ^e BUDGET DE L'INTÉRIEUR.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
II	»	6	»	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, etc. fr.	239 30	»
IV	»	14	»	Frais de bureau, etc., des administrations provinciales, etc.	150 »	»
X	»	42	»	Inspection du service de santé et de l'hygiène, etc., personnel, etc.	»	6,000 »
»	»	43	»	Inspection du service de santé et de l'hygiène, etc., frais de bureau, etc.	»	30,000 »
»	»	44	»	Conseil supérieur d'hygiène publique, etc.	»	23,000 »
»	»	45	»	Service sanitaire des ports de mer et des frontières, etc.	»	12,000 »
»	»	46	»	Subsides aux sages-femmes et élèves sages-femmes.	»	17,000 »
				Total pour le budget de l'intérieur. fr.	389 30	88,000 »
				5 ^e BUDGET DES SCIENCES ET DES ARTS.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	5	»	Frais de route et de séjour ; missions fr.	»	1,159 04
III	»	11	»	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, etc.	»	24,185 »
»	»	20	»	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions, etc.	»	1,470 »
»	»	22	»	Archives générales du royaume à Bruxelles : matériel, etc.	644 17	»
»	»	24	»	Frais de publication des inventaires des archives, etc.	»	2,637 »
IV	»	29	»	Matériel des universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques, etc.	»	20,425 »
»	»	31	»	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques, etc.	»	15,500 »
»	»	33	»	Jury d'homologation et d'examen, etc.	»	1,137 80
V	»	45	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen, etc.	»	12,546 90
»	»	53	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, etc.	150 »	5,306 17
»	»	55	»	Frais de publication du vingtième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.	»	951 50
VI	»	79	»	Subsides aux classes ménagères primaires, communales, adoptées et privées : service ordinaire et outillage didactique	»	10,000 »
VII	»	85	»	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges, etc. — Subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, etc. — Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu, etc.	»	66,014 98

BUDGET de l'exercice 1913.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses		
Chapitres		Articles			des exercices 1912 et antérieurs.	de l'exercice 1913.	
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.				
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.							
IX	»	115	»	Enseignement supérieur. — Construction; amélio- ration et ameublement de locaux universitaires; matériel et outillage scientifique. fr.	»	3,208 93	
»	»	»	120	Subside à la ville de Bruges pour la conservation du « Minnewater »	»	30,000 »	
Total pour le budget des sciences et des arts. fr.						794 17	194,542 32
6 ^e BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.							
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.							
I	»	3	»	Matériel, etc. fr.	416 »	»	
III	»	8	»	Service spécial de la propriété industrielle, etc. .	134 08	»	
IV	»	13	»	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager : subsides, etc.	»	649,352 »	
VI	»	24	»	Matériel. — Missions, etc.	4,350 »	»	
VII	»	25	»	Statistique : missions et frais de déplacement à l'étranger; impressions, publications, etc. . .	78 10	»	
»	»	27	»	Sociétés mutualistes et autres institutions de pré- voyance : subsides, etc.	»	175,000 »	
»	»	34	»	Inspection du travail et des établissements dange- reux, insalubres ou incommodes : matériel, etc. .	60 »	»	
Total pour le budget de l'industrie et du travail. fr.						5,038 18	824,352 »
7 ^e BUDGET DES CHEMINS DE FER.							
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.							
Administration centrale :							
I	»	2	»	Traitements, etc. fr.	»	23,609 »	
»	»	3	»	Frais de route et de séjour, etc.	»	5,281 »	
Chemins de fer :							
II	»	8	»	Services communs. — Traitements, etc.	»	25,000 »	
»	»	9	»	Services communs. — Rémunération des gens de service, etc.	2,121 »	12,453 »	
»	»	10	»	Services communs. — Imprimés, tarifs, etc. . . .	»	54,950 »	
»	»	41	»	Services communs. — Subside aux caisses d'assu- rance et de retraite, etc.	»	90,000 »	
»	»	42	»	Services communs. — Secours exceptionnels aux ouvriers, etc.	10,097 04	20,000 »	
»	»	43	»	Services communs. — Conférences des chem. de fer, etc.	344 81	»	
»	»	44	»	Services communs. — Honoraires des médecins, etc.	»	22,000 »	
»	»	45	»	Voies et travaux. — Traitements, etc.	»	134,000 »	
»	»	46	»	Voies et travaux. — Rémunération des agents de surveillance, etc.	»	350,000 »	
»	»	49	»	Traction et matériel. — Traitements, etc. . . .	»	140,000 »	
»	»	20	»	Traction et matériel. — Rémunération des ou- vriers, etc.	»	1,435,363 »	
»	»	21	»	Traction et matériel. — Primes d'économie, etc. .	»	126,000 »	
»	»	22	»	Traction et matériel. — Combustible, etc. . . .	»	4,394,638 »	
»	»	24	»	Transports. — Traitements, etc.	»	770,560 »	

BUDGET de l'exercice 1913.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1912 et antérieurs.	de l'exercice 1913.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
II	»	25	»	Transports. — Rémunération des gardes tempo- raires, etc.	6,482 »	1,346,750 »
»	»	26	»	Transports. — Primes de régularité	»	86,496 »
»	»	27	»	Transports. — Frais d'exploitation	»	1,250,000 »
»	»	28	»	Transports. — Publicité commerciale	7,401 53	»
»	»	29	»	Transports. — Pertes et avaries, etc.	550,000 »	450,000 »
»	»	31	»	Perception et contrôle des recettes. — Traite- ments, etc.	»	40,000 »
»	»	32	»	Perception et contrôle des recettes. — Rémuné- ration des gens de service, etc.	2,968 56	7,657 »
III	»	36	»	Service de l'électricité. — Objets de consomma- tion, etc.	»	150,000 »
VII	»	40	»	Caisse des ouvriers. — Subside.	»	152,309 »
IX	»	42	»	Secours à accorder exceptionnellement, etc. — Dé- penses imprévues, etc.	96,097 84	59,600 »
Total pour le budget des chemins de fer. fr.					675,512 78	11,146,666 »
8° BUDGET DE LA GUERRE.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
II	»	6	»	Traitements et indemnités des officiers; soldes et accessoires des troupes	923 40	649,076 60
VII	»	16	»	Nourriture des troupes, etc.	199 20	1,029,800 80
»	»	19	»	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche	»	257,050 »
X	»	25	»	Dépenses diverses; dépenses imprévues non libel- lées au budget.	»	110,000 »
Total pour le budget de la guerre. . fr.					1,122 60	2,045,927 40
9° BUDGET DES FINANCES.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I	»	2	»	Traitements des fonctionnaires, employés, etc. . fr.	»	,000 »
»	»	3	»	Honoraires des avocats et des avoués du départe- ment. — Frais de procédure, etc.	3,233 60	»
»	»	4	»	Frais de tournées; frais de route et de séjour, etc. .	»	2,050 »
»	»	5	»	Matériel, magasin général des papiers, etc. . . .	90 »	54,010 »
»	»	8	»	Documents statistiques	»	600 »
III	»	13	»	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Traitements fixes	»	246,000 »
»	»	15	»	Service des douanes et de la recherche maritime. .	108 33	125,000 »
»	»	17	»	Suppléments de traitements	28,000 »	60,000 »
»	»	18	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité. .	»	20,000 »
»	»	20	»	Indemnités, primes et dépenses diverses	261 60	605,000 »
»	»	22	»	Matériel	336 05	»
IV	»	23	»	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	»	40,000 »
»	»	29	»	Dépenses du domaine	8,500 »	12,500 »
V	»	32	»	Secours à accorder, à défaut de pensions, etc. . .	»	2,353 75
»	»	33	»	Dépenses imprévues non libellées au budget, etc. .	»	1,500 »
Total pour le budget des finances. fr.					40,529 58	1,202,013 75

BUDGET de l'exercice 1913.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1912 et antérieurs.	de l'exercice 1913.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
10 ^e BUDGET DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.						
Tableau A. — Services de l'agriculture.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
I	»	3	»	Matériel fr.	» 1,500 »	
III	»	9	»	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine, etc.	34,153 92 »	
»	»	10	»	Inspection vétérinaire : traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, frais de route et de tournée, etc.	» 15,300 »	
»	»	11	»	Inspection vétérinaire : matériel, etc.	» 800 »	
»	»	14	»	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, etc.	» 2,350 »	
»	»	16	»	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture de l'Etat, etc.	902 40 »	
»	»	18	»	Conférences agricoles : traitements du personnel, etc.	» 20,000 »	
Total pour les services de l'agriculture. fr.					32,056 32 39,950 »	
Tableau B. — Services des travaux publics.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
II	»	4	»	Etudes de projets, levés de plans, adjudications, impressions et reproduction de plans, etc. fr.	4,820 48 11,000 »	
»	»	10	»	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques, etc.	» 250,000 »	
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.						
IV	»	»	39	Bâtiment à construire sur un terrain appartenant à l'Etat, situé à l'angle du quai des Dominicains et de la rampe du pont Saint-Michel, sur la Lys. à Gand.	» 50,000 »	
Total pour les services des travaux publics. fr.					4,820 48 311,000 »	
Récapitulation :						
Tableau A (agriculture) fr.					32,056 32 39,950 »	
Tableau B (travaux publics). fr.					4,820 48 311,000 »	
Total pour le budget de l'agriculture et des travaux publics fr.					36,876 80 350,950 »	
11 ^e BUDGET MÉTROPOLITAIN DES COLONIES.						
Dépenses ordinaires.						
»	»	3	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger fr.	» 3,100 »	
»	»	5	»	Publication du <i>Bulletin officiel</i> fr.	» 800 »	
Total pour le budget métropolitain des colonies. fr.					» 3,900 »	

BUDGET de l'exercice 1913.				MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles		BUDGETS.	
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.	des exercices 1912 et antérieurs	de l'exercice 1913.
Récapitulation :					
Total pour le budget de la dette publique fr.					430,000 »
—		de la justice		37,172 46	183,600 »
—		des affaires étrangères.		40,036 27	31,000 »
—		de l'intérieur		389 30	88,000 »
—		des sciences et des arts		794 17	194,342 32
—		de l'industrie et du travail		5,038 18	824,352 »
—		des chemins de fer		675,312 78	11,146,666 »
—		de la guerre		1,122 60	2,045,927 40
—		des finances		40,529 58	1,202,013 75
—		de l'agriculture et des travaux publics		36,876 80	350,950 »
—		métropolitain des colonies		»	3,900 »
Ensemble. . fr.				837,492 14	16,200,951 47

199. — 25 mai 1914. — *Loi accordant une pension à la dame Leduc, veuve de Cassart (Florent-Clément), ancien lieutenant de la force publique au Congo (1). (Monit. du 5 juin 1914.)*

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et
Nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est accordé à charge du trésor du Congo belge une pension annuelle de trois mille six cents francs (3,600 fr.), insaisissable et incessible, à la dame Leduc, Marie-Catherine-Elisabeth-Henriette, veuve de Cassart, Florent-Clément, ancien lieutenant de la force publique au Congo.

Art. 2. Si M^{me} Cassart se remarie, elle perdra ses droits à la pension ; si elle meurt

ou se remarie avant que ses trois enfants aient atteint l'âge de majorité, la pension sera réversible, à concurrence de douze cents francs (1,200 fr.) par enfant, sur la tête de celui ou de ceux de ses enfants en âge de minorité.

Art. 3. Cette pension prendra cours à la date du 1^{er} janvier 1914.

Art. 4. Un crédit de trois mille six cents francs (3,600 fr.), couvert au moyen des ressources ordinaires, sera inscrit au budget du Congo belge pour l'exercice 1914.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des colonies, M. J. RENKIN.)

(1) *Session de 1913-1914.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 183. Séance du 18 mars 1914. — Rapport, n° 197. Séance du 25 mars 1914.

Annales parlementaires. — Adoption. Séance du 3 avril 1914, p. 1742 et 1743.

SÉNAT.

Documents parlementaires.— Rapport, n° 71. Séance du 22 avril 1914.

Annales parlementaires. — Adoption. Séance du 19 mai 1914, p. 752. (Note du *Moniteur*.)